

## **ARRETE DU MAIRE**

**Objet :** Dépose de panneaux lumineux d'information par l'entreprise Centaures Systems – Place du Général De GAULLE.

### **Le Maire de la Ville de Sélestat**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 417-10,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,
- Vu le code pénal,
- Vu le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat et ses avenants,
- Vu les guides techniques signalisation temporaire - volume 3 (manuel du chef de chantier édité par le CERTU),
- Vu la demande de l'entreprise Centaures Systems de NOEUX-LES-MINES (62) d'effectuer, pour le compte de de la VILLE DE SÉLESTAT, des travaux de dépose de panneaux lumineux d'information, Place du Général De GAULLE,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à permettre les travaux, à éviter les accidents, à assurer le déplacement et la sécurité des usagers.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - À compter du 06 Novembre 2024 et jusqu'au 07 Novembre 2024, sur la Place du Général De GAULLE, selon les nécessités du chantier, des travaux de dépose de panneaux lumineux d'information vont occasionner une gêne pour la circulation des usagers, causant le rétrécissement des largeurs de la voie et interdisant l'accès au trottoir Nord et Sud.

**ARTICLE 2** - La continuité du cheminement des piétons ne pouvant être maintenue au droit des chantiers, une signalisation destinée à garantir la sécurité des piétons sera mise en place par l'entreprise Centaures Systems, pour assurer le cheminement sur les trottoirs d'en face.

**ARTICLE 3** - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ) sera mise en place par :

CENTAURES SYTEMS  
581 rue Lavoisier  
62290 NOEUX-LES-MINES

**ARTICLE 4** - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 5** - La signalisation réglementaire de l'Interdiction de stationner sera mise en place 48 h avant la date d'effet de cette mesure.

**ARTICLE 6** - Le pétitionnaire prendra toutes dispositions nécessaires pour permettre aux riverains et à leurs fournisseurs d'accéder aux immeubles.

**ARTICLE 7** - L'entreprise Centaures Systems de NOEUX-LES-MINES (62) demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution de ces travaux ou être la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

**ARTICLE 8** - L'entreprise évitera toute activité hors de l'emprise du chantier.

**ARTICLE 9** - Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 10** - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 11** - M. le Commandant de Police et M. le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié

et affiché conformément à la réglementation en vigueur,  
et dont l'ampliation sera envoyée à SARL l'entreprise  
Centaures Systems.

Pj : 1 Plan

Sélestat, le **04 NOV. 2024**

Le Maire



Marcel BAUER

**DESTINATAIRES :**

- GENDARMERIE de Sélestat ;
- M. le Commandant de Police ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie ;
- Direction Général des Services - Registre des Arrêtés ;
- Service Aménagement Urbain - M. Frédéric VANBOCKSTAEL ;
- Responsable Sécurité - M. Christophe SEINCE ;
- Police Municipale – M. Morgan BONNEVILLE, M. Maxime KAPLAN et  
Mme Estelle BREUILLARD.
- Entreprise l'entreprise Centaures Systems.

ARRETE N° 581.2024

date : **04 NOV. 2024**

  
Marcel BAUER

Travaux de dépose  
de panneaux d'information



- SAU - 31/10/2024

